

Philippe Brindet

### **L'Ukraine entre le socialisme des banques et les banques du socialisme**

Le quotidien "La Tribune" du vendredi 24 mars 2006 amène à nouveau l'Ukraine et sa révolution orange au premier plan de l'information. Selon toute vraisemblance, les politiciens mis en place par la prétendue révolution « orange », seront balayés par la nomenklatura communiste dont ils sont issus d'ailleurs. Si l'Union Européenne a fortement investi dans le pays, elle a surtout contribué à l'enrichissement du clan des politiciens de la révolution « orange » qui maintenant menacent de renationaliser les entreprises privées appartenant aux Européastes.

On se souvient dans l'une de nos chroniques précédentes avoir établi que la prétendue révolution « orange » était en réalité fomentée par un lobby d'Américains d'origine ukrainienne d'une part et par l'Open Society du financier George Soros, d'autre part. L'article de « La Tribune » ne cite aucune trace de leur investissement dans le pays.

o  
o o

### **Réduction d'activité du groupe Thalès**

Le quotidien « La Tribune » annonce que le groupe d'électronique professionnelle Thalès va céder une partie de ses activités d'ingénierie représentant un chiffre d'affaires de 40 millions d'euro au groupe Coteba. Cette cession représente 300 salariés et concerne trois branches :

- ingénierie des infrastructures et des systèmes terrestres ;
- ingénierie du bâtiment dans le domaine de la santé, de l'administration et des collectivités locales ;
- ingénierie des processus industriels et logistique.

Le groupe Thalès conserverait la branche "ingénierie de défense". On remarque une fois de plus que l'idée selon laquelle la mondialisation réserverait à la France les activités générant des emplois hautement qualifiés et délocaliserait des emplois faiblement qualifiés parce que la modernité tend à renforcer le salariat des ingénieurs est battu en brèche. Un groupe d'électronique qui se sépare de trois branches d'ingénierie en informatique ne peut pas prétendre conserver une taille internationale.

o  
o o

### **La vie privée et la confidentialité dans les techniques informatiques**

Dans un jugement relativement ancien, commenté par les avocats de l'employeur, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a considéré que « *l'ensemble des textes nationaux ou internationaux visant à protéger la vie privée notamment des salariés sur leur lieu de travail ne saurait créer une zone d'immunité ou d'impunité pour des fautes commises à l'encontre de son propre employeur ou deux tiers* ».

Or dans un arrêt « Nikon » d'octobre 2001, la Cour de Cassation avait considéré que l'employeur violait un droit de l'homme essentiel dans le droit au respect de l'intimité de la vie privée en prenant connaissance des e-mails personnels de son salarié.

Il devient donc essentiel d'assurer par un moyen technique particulièrement efficace le caractère confidentiel de quelque donnée que ce soit.

## **Le mouvement social de protestation contre la loi sur le CPE**

La presse se fait l'écho de protestations unanimes concernant l'application d'une loi votée par le Parlement il y a déjà un moment et qui semblait être passée quasi inaperçue. Cette loi instaurait un nouveau contrat de travail, réservé pour la première embauche des jeunes .

Le gouvernement partait du constat que les entreprises voulaient éviter d'embaucher des jeunes dans le cadre des contrats à durée indéterminée. En effet, le contrat à durée indéterminée induit une rigidité dans la régulation du marché de l'emploi, puisque le seul moyen de mettre fin à un contrat indéterminé du côté de l'employeur consiste à ouvrir une procédure difficile et coûteuse de licenciement.

Pour résister à ces rigidités, les entreprises avaient mis au point une stratégie de premier emploi des jeunes sur la base de stages répétés et le plus souvent non rémunérés. Puis, les contrats à durée déterminée et les missions d'intérim permettaient de repousser l'entrée du jeunes salariés dans le cadre normal du contrat de travail à durée indéterminée.

Par ce contrat de premier emploi des jeunes CPE, le gouvernement souhaitait introduire de la flexibilité dans l'emploi à l'avantage des entreprises pour que les jeunes puissent à nouveau entrer dans le marché du travail. En contrepartie, le degré de précarité auquel était assujéti la plupart des jeunes sortant de formation même supérieure se réduit grâce à une clause d'embauche à durée déterminée suffisamment longue pour déboucher automatiquement sur un contrat à durée indéterminée.

Malheureusement, le gouvernement et les parlementaires ne se sont pas rendus compte que, ce qu'ils considéraient comme de la flexibilité de l'emploi en termes économiques au bénéfice des entreprises, s'interprétait du côté des opposants comme un droit discrétionnaire à licencier un jeune sans aucun motif.

Sans présumer de ce que sera l'évolution que le gouvernement et le Parlement serait disposé à porter au CPE, la flexibilité de l'emploi global en France est impossible.

Il s'agit pourtant de l'une des deux raisons au chômage et au manque d'ambition industrielle et commerciale des entreprises dont le siège est en France. L'autre raison vient du coût du travail, non pas le coût de rémunération du salarié, mais le coût fiscal du travail pour l'entreprise d'une part et pour le salarié lui-même, d'autre part.

Le problème du recours à la voie législative pour parvenir à un système contractuel de masse vient de ce que les partenaires sociaux se trouvent coincés entre le réalisme avec lequel ils auraient facilement accepté de discuter avec le gouvernement et le conservatisme dont ils font preuve en matière d'emploi moderne quand ils reprennent les recettes caractéristiques du syndicalisme des années 70.

Le résultat ne se fait pas attendre : les manifestations de protestation qu'ils encadrent reprennent à peu près tous les poncifs des manifestations violentes de mai 68. Le résultat en sera-t-il aussi dérisoire et bestial ?

Parce que, il ne faut pas se le cacher, le résultat de mai 68 a été dérisoire dans la mesure où il a débouché sur des mesures sociales qui ont interdit toute évolution économique favorable de la France. Et le résultat de mai 68 a été bestial en ce que, pour laisser retomber la « pression », ce que faute de mieux on appellera la « société » a ouvert

les portes à toutes les folies culturelles que l'on voit aujourd'hui établies comme vérité officielle et bourgeoise.

o  
o o

### Un autre son de cloche sur l'Ukraine

Le quotidien « Les Echos » du vendredi 24 et du samedi 25 mars 2006 publie les chiffres clés de l'économie de l'Ukraine. Les chiffres de l'Ukraine que nous présentons à côté de ceux de la France sont les suivants :

	Ukraine (DREE 2005)	France (FMI 2005)
superficie	603 700 km <sup>2</sup>	544 435 km <sup>2</sup>
population	47 millions d'habitants	60 millions d'habitants
PIB	83 milliards de dollars	2054 milliards de dollars
PIB par habitant	1765 dollars	34233 dollars
inflation	12 %	2,2 %
Dette extérieure	20 milliards de dollars	1350 milliards de dollars

Dans le "climat" d'unionisme qui règne sur les esprits, l'unification "linéaire" de l'Ukraine et de la France donne les résultats suivants :

	Union à 2	France	Ukraine
superficie	1.148.135 km <sup>2</sup>	---	--
population	107 millions d'habitants	---	---
PIB	2.137 milliards USD	- 4 %	x 25
PIB par habitant	19.971 dollars	- 42 %	x 12
inflation	--	--	--
Dette extérieure	1370 milliards USD	+0,2 %	x 68

On voit que les français perdent la moitié de leur "richesse" et les ukrainiens s'endettent.

Selon les informations du quotidien, le parti « orange » au pouvoir serait assuré de retrouver sa position majoritaire grâce à l'homme d'affaires Akhmetov, ancien financier de la « révolution orange », qui contrôle un trust de sociétés agro-alimentaires. En face du parti « orange », se trouvent les anciens communistes appuyés par un autre propriétaire de la sidérurgie locale.

o  
o o

### L'industrie de l'assassinat

Pour servir de banque secrète d'embryons en Californie, plusieurs scientifiques viennent de créer le Stem Cell Ressource, installé dans le plus grand secret. Cette banque recueille les embryons abandonnés après fertilisation in vitro. Actuellement, ce centre disposerait de 400 000 embryons congelés.

Animé par ses convictions religieuses et malgré l'opposition des matérialistes athées, le président Bush tente de faire voter une loi interdisant le prélèvement de cellules souches

Il est effrayant d'imaginer la réduction du statut de 400 000 embryons congelés à celui de chose, dont le statut de non-humanité aura été établi par un simple vote dans des parlements nationaux.

Doit-on rappeler le fond du problème ? Deux conceptions radicalement opposées de l'être humain se confrontent ici.

Pour la première conception, l'être humain est créée par Dieu, ses parents et la société n'étant que des instruments propres à sa réalisation personnelle, volontaire et autonome. Dans cette conception traditionnelle, aucune raison économique ou sociale ne peut venir modifier le statut de l'être humain de sa conception naturelle à sa mort naturelle.

Pour la seconde conception, l'être humain est une production de la société qui dépend du bon vouloir de celle-ci d'une part et de la mère qui « donne la vie », d'autre part. Il en résulte que le statut d'être humain ne peut être admis qu'à partir d'une certaine étape du développement et ne peut être conservé que s'il respecte un certain statut social, notamment spécifié par le concept de dignité. Quand l'objet ne répond pas à ces deux limitations, la société possède un droit imprescriptible de disposer pour le bien commun de cet objet.

o  
o o